
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 1966-1967

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — Dans une première séance, M. Fleury, rapporteur pour avis du budget de l'Information et de l'O. R. T. F., a d'abord présenté le budget de l'Information. Celui-ci est constitué de deux parties inégales, l'une concernant le fonctionnement des services, l'autre les aides affectées à la presse.

Le service des liaisons interministérielles publie des notes d'information, cette année peu nombreuses, présentant un caractère d'actualité. L'existence de ces publications pose le problème des publications administratives qui seraient encore au nombre de 350 malgré le Comité des publications chargé d'en réduire le nombre.

Sur le plan de la diffusion de la presse, M. Fleury a évoqué l'opération conduite par le Gouvernement pour améliorer la vente des journaux au Canada.

Le rapporteur a ensuite abordé le problème de la publicité dans la presse. Le total des recettes de publicité est égal à 1.621.000 F. Ces ressources sont indispensables à la presse puisque le prix de revient moyen d'un journal est de 0,41 F à 0,42 F, alors que le numéro est vendu en général 0,30 F.

Les journaux français exportés sont surtout reçus par les pays francophones.

M. Fleury a énuméré ensuite les aides apportées par le Ministère de l'Information à la presse.

Répondant à une question de M. Diligent, le rapporteur a précisé qu'à son avis le rôle de tutelle que le ministère jouait à l'égard de la presse justifiait son maintien et ceci d'autant plus que la presse connaît quelques difficultés financières. Le rapporteur a conclu en proposant de donner un avis favorable au budget de l'Information. La commission a adopté cette conclusion.

M. Fleury a ensuite abordé l'examen du budget de l'O. R. T. F. caractérisé, cette année, par la suppression du déficit. L'équilibre est dû à l'augmentation des redevances, passées de 25 à 30 F pour la radiodiffusion et de 85 à 100 F pour la télévision.

Par ailleurs, la taxe à l'achat a été supprimée. Ainsi un supplément de 130 millions, différence entre le gain intervenu par l'augmentation de la redevance et la perte subie en raison de la suppression de la taxe à l'achat, a-t-il permis de parvenir à l'équilibre.

Le rapporteur a ensuite analysé les raisons de la cherté des téléviseurs, relevant qu'elle était due, en grande partie, à la double définition. La définition très fine de 819 lignes est, en elle-même, onéreuse; elle est la cause des difficultés que pose le problème des réémetteurs. Une autre raison du prix élevé des récepteurs est leur imposition comme objet de luxe au taux de 25 p. 100 pour la T. V. A. Il y aurait lieu d'intervenir auprès du Gouvernement pour que cette anomalie disparaisse.

M. Fleury a comparé le montant de la redevance française aux redevances des autres pays européens en concluant que la place de la France était bonne.

Répondant à une question de M. Vérillon, il a précisé que le nombre des journalistes de l'O. R. T. F. était de 600 sur 10.000 journalistes français.

La publicité compensée est en très forte augmentation. Le rapporteur a rappelé l'engagement du ministre de s'opposer à un emploi inconsidéré du mot « compensée ».

M. Diligent a demandé à M. Fleury s'il ne considérait pas que l'équilibre avait été obtenu par une réduction des dépenses d'équipement. Le rapporteur lui a répondu qu'il avait été lui-même frappé par le ralentissement des investissements mais qu'en ce qui concernait certaines opérations prévues l'année

dernière, comme celle du centre de télévision de Brie-sur-Marne, elles ne figuraient pas dans le Plan. M. Fleury a indiqué qu'il demanderait au ministre de modifier des positions trop strictes en matière d'investissement et il a promis de se faire l'interprète des Sénateurs qui demandent l'élimination des dernières zones d'ombre pour la première chaîne.

Abordant ensuite le problème de la régionalisation, il a montré comment il était difficile de le résoudre quand on avait constitué l'O. R. T. F. comme un organisme autonome. L'O. R. T. F. doit cependant jouer un rôle important dans cette action.

Traitant enfin du problème politique, le rapporteur a exposé quelles étaient les mesures prises à l'étranger pour mettre la télévision à la disposition des partis et il a annoncé que des mesures allaient être prises en ce sens à l'occasion de la campagne électorale. Il a rappelé l'initiative prise par le Conseil d'administration, dont *Le Monde* du 5 avril 1966 avait fait état et concernant des débats entre les représentants de la majorité et de l'opposition, débats institués, comme l'a montré l'émission sur la loi d'orientation et de programme relative à la formation professionnelle, entre seuls députés.

Approuvé par la commission, M. Fleury a proposé de poursuivre l'action engagée pour que les sénateurs puissent participer à ces débats.

Le rapporteur a conclu son exposé en proposant à la commission de donner un avis favorable à l'adoption de la ligne budgétaire concernant la redevance.

MM. Diligent, Lamousse, Rougeron, Mont et Rastoin ont fait des observations sévères sur le manque d'objectivité de l'O. R. T. F. et demandé à M. Fleury de tenir compte, dans son rapport, de ces critiques. Le président a précisé qu'il était de droit de mentionner dans un rapport les opinions les plus nettement manifestées au cours de la discussion.

Après les explications de MM. Tinant et Vérillon, acceptant les conclusions favorables sous réserve que mention soit faite des critiques concernant l'objectivité, le rapport de M. Fleury a été adopté par la commission.

Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président. — Au cours de sa réunion de l'après-midi, la commission a entendu M. Jean de Broglie, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, et M. Jean Basdevant, Directeur général des Affaires culturelles et techniques.

Le secrétaire d'Etat a tracé un tableau général de l'action de coopération culturelle et technique dans les pays étrangers,

où elle était déjà gérée, et en Algérie, pays où elle le sera désormais par la D. G. A. C. T.

Pour l'ensemble des actions culturelles, des crédits d'un montant de 701 millions de francs sont inscrits au budget de 1967; le crédit de 1966 étant de 689 millions, on doit estimer à 2 % l'augmentation globale; pour les opérations traditionnellement exercées par la D. G. A. C. T., l'accroissement est un peu plus fort : 5,5 %.

Le secrétaire d'Etat a d'abord examiné le développement de l'enseignement de la langue française à l'étranger; le montant des crédits affectés à cette action est de 301.000 F contre 294.000 en 1966, l'augmentation étant de 2,5 %. Il a souligné l'effort accompli en faveur de l'enseignement scientifique, effort qui se manifeste, en particulier, par la création de postes nouveaux d'attachés scientifiques et l'élévation de certains au rang de conseillers.

Traitant des bourses universitaires et de l'accueil d'étudiants, le secrétaire d'Etat a précisé que les crédits demandés : 34.250.000 F, étaient supérieurs à ceux qui étaient prévus par le Plan.

L'action culturelle se voit allouer des crédits en augmentation de 15 % : 80.448.950 F au lieu de 68.981.400 F. Ici, encore, se marque l'orientation de notre action en faveur du développement de la science, les échanges scientifiques devant être favorisés.

Le dernier groupe d'actions dont la D. G. A. C. T. est responsable est celui de la coopération technique. Celle-ci bénéficiera de crédits d'un montant inférieur à ceux de 1966 : 284.759.000 F contre 297.559.000 F. Cette différence s'explique par la diminution opérée sur les crédits de l'Algérie. Il est nécessaire de sélectionner les opérations à entreprendre, rendues plus coûteuses par une politique qui consiste à envoyer des agents de coopération d'un niveau élevé. Le nombre des experts français n'en passera pas moins de 3.850 en 1966, à 4.000 en 1967, celui des bourses de coopération technique étant lui-même en légère augmentation.

Pour les investissements, on note une légère diminution des autorisations de programme : 63.500.000 F contre 65.500.000 F, les crédits de paiement étant seuls en augmentation.

M. de Broglie a ensuite traité spécialement du problème de la coopération culturelle et technique en Algérie. Cette coopération s'accomplit, ici, dans des conditions très particulières et elle doit permettre à la langue française d'être langue véhiculaire.

Le secrétaire d'Etat a estimé que cette action multiforme est efficace et satisfaisante sous réserve, peut-être, de quelques problèmes restant à régler et, en particulier, ceux de l'université d'Alger et du développement de l'enseignement technique.

MM. de Broglie et Basdevant ont ensuite répondu aux questions posées par MM. Rougeron, Mont, Rastoin, Fleury, de Bagneux, Vérillon, Charles Durand et Diligent.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen pour avis du projet de loi de finances pour 1967.

Elle a entendu tout d'abord l'avis présenté par M. Jager sur le budget de l'Industrie.

Après avoir présenté l'analyse des crédits de ce département par rapport à 1966, M. Jager a évoqué la réorganisation administrative du ministère, et notamment la création du service des Affaires générales et la réorganisation du service des Instruments de mesure.

Abordant *le secteur énergétique*, en ce qui concerne le charbon, M. Jager a notamment signalé la baisse de la consommation intérieure, précisé l'importance des stocks (équivalant à 26 jours de production), évoqué le plan d'adaptation des Charbonnages (dont la production doit être ramenée à 48 millions de tonnes en 1970) et donné les chiffres des importations françaises, 16 à 17 millions de tonnes, en soulignant que le maintien de l'achat des charbons sarrois était la conséquence de l'accord franco-allemand sur la Sarre de 1956. Quant au déficit des Charbonnages de France qui doit atteindre 1,3 milliard de francs en 1967, il est dû à la rigidité des coûts de la production charbonnière et à la concurrence des autres formes d'énergie.

Pour *l'énergie électrique*, la consommation intérieure progresse annuellement de 7 p. 100 (elle sera de 109 milliards de kilowattheures en 1966), ce qui suppose des investissements considérables (4,8 milliards de francs en 1967); M. Jager, au cours de son exposé, a évoqué également les problèmes posés par l'importance de l'endettement d'E. D. F.

La consommation de *pétrole* représente 45 p. 100 et celle de gaz plus de 8 p. 100 de notre consommation globale d'énergie; le rapporteur a fourni des indications sur les différentes prove-

nances des produits pétroliers, les recherches effectuées dans les différentes parties du monde, et les accords intervenus, tant entre la France et l'Iran (accord original du 27 août 1966) qu'avec l'Algérie (accord sur les hydrocarbures de 1965).

M. Jager a traité le problème de la réorganisation du groupe pétrolier d'Etat, le nouvel établissement public, l'E. R. A. P. (Entreprise de recherches et d'activités pétrolières) regroupant le B. R. P. et ses filiales, la R. A. P. et l'U. G. P., et rappelé les caractéristiques essentielles de ce groupe dont une filiale, la S. O. F. R. E. P., recouvre l'activité recherche-production, et dont une autre, l'U. G. P., centralise le raffinage et la distribution.

Quant au *gaz naturel*, sa consommation est de 49 milliards de thermies (dont Lacq pour 45 milliards de thermies); un accord a été signé avec les Pays-Bas pour l'importation annuelle de 5 milliards de thermies pendant vingt ans et des pourparlers sont en cours avec l'Algérie pour des importations supplémentaires de gaz liquéfié.

La *sidérurgie*, de son côté, a dû accomplir une mutation révolutionnaire en signant une convention avec l'Etat le 26 juillet 1966. Ce plan — a dit M. Jager — est une convention avec des engagements réciproques et il en a brossé les traits les plus marquants en ce qui concerne le financement des investissements rendu plus difficile par la baisse du prix de l'acier (l'endettement de la sidérurgie atteint plus de 8 milliards de francs) et l'approvisionnement en combustibles, et en notant qu'il va obliger à un « dégageant » de 15.000 personnes que l'Etat et les sidérurgistes se sont engagés à reclasser.

Abordant l'*industrie automobile*, M. Jager en a souligné l'essor et la concentration aux U. S. A. ; la France vient au cinquième rang (derrière les U. S. A., l'Allemagne, la Grande-Bretagne et le Japon) avec une production de 1.750.000 véhicules de tourisme en 1966 ; une voiture sur trois produites en France est exportée.

Enfin, le rapporteur a évoqué le renforcement des structures industrielles par la concentration et la spécialisation dont il a cité quelques exemples. La politique gouvernementale s'est affirmée à la fois par des incitations fiscales et par des mesures financières et administratives (création du Comité du développement industriel); à l'heure de « l'économie concertée », il semble bien que l'intervention de l'Etat soit indispensable, notamment dans le domaine de la recherche.

M. Tournan est intervenu à propos de la subvention aux Charbonnages de France et du statut du mineur et les conclusions favorables du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité.

M. Bouquerel a évoqué ensuite le problème posé par l'article 19 de la loi de finances pour 1967 concernant le Fonds spécial d'investissement routier. Après un bref historique, il a noté que, cette année, le taux du prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les carburants atteignait 13 p. 100, la dotation du Fonds atteignant dès lors 1.318 millions, auxquels il faut ajouter les crédits budgétaires (143 millions) et les recettes attendues de l'emprunt (350 millions).

Reprenant sa séance dans l'après-midi, la commission a successivement examiné les budgets de l'Equipement (Ports maritimes et Marine marchande, S. N. C. F., R. A. T. P.) et de l'Energie atomique.

M. Joseph Yvon a, tout d'abord, présenté l'examen des crédits concernant *les ports et la marine marchande*.

Après avoir rappelé la création du « Ministère de l'Equipement » (qui englobe la Marine marchande) et la parution d'un fascicule budgétaire réservé à une « section commune », M. Yvon a précisé les différentes augmentations et réductions de crédits intervenues aux divers chapitres, en regrettant les réductions qui ont frappé l'action culturelle et sociale.

Sur le plan de l'action économique, les subventions relatives aux pêches maritimes ont été trop fortement réduites (2.994.000 F en 1967) ; il est possible — a ajouté le rapporteur — que ce chapitre soit revalorisé au chiffre de 7.220.000 F, si l'on en croit les débats de l'Assemblée Nationale.

Quant aux subventions accordées aux principales compagnies de navigation maritime, elles s'élèvent au total de 114,8 millions.

L'aide au cabotage est réduite de moitié pour 1967 (1 million seulement) alors qu'il eût été souhaitable de ne plus être tributaire des flottes allemandes et néerlandaises. Il sera, par ailleurs, indispensable de créer un grand « port relais » susceptible de recevoir les pétroliers géants de demain.

L'aide à l'armement naval est certes réduite, mais il convient d'y ajouter la prime de modernisation instituée en 1965 pour les « cargos de ligne » ; M. Yvon a également examiné la subvention attribuée à l'E. N. I. M. dont le déficit s'est encore accru.

Les dépenses en capital sont groupées en deux titres : investissements exécutés par l'Etat (notamment pour l'école de Marseille et la construction d'une vedette de surveillance de pêche) et les subventions d'investissement dont la principale est l'aide à la construction navale. Il a indiqué, à ce propos,

que la crise traversée par nos chantiers paraissait actuellement résolue par les commandes importantes de notre armement.

Le rapporteur a souligné cependant le danger de la construction navale japonaise, qui construit à des prix défiant toute concurrence, et il a suggéré que M. Beaujannot, président de la délégation de la commission qui s'est rendue récemment au Japon, fasse — sur ce point — un exposé à ses collègues.

Enfin, il a suggéré que soit réglé à Bruxelles le problème des pêches maritimes envisagé sous l'angle du Marché commun.

Quant aux ports maritimes, inclus dans le budget des Travaux publics, leur trafic a atteint, en 1965, 141 millions de tonnes pour les marchandises et 6.550.000 passagers, la part des hydrocarbures s'élevant à 75 % aux entrées et 41 % aux sorties. Les crédits d'entretien sont en augmentation de 20 % et ceux d'équipement de 25 % ; enfin, les ports de plaisance bénéficient de crédits supplémentaires qui permettront un renouveau de l'activité de certaines régions, grâce au tourisme.

Les conclusions favorables de l'avis de M. Yvon ont été adoptées par la commission après les observations de MM. Brun, Cornat et Golvan.

Celle-ci a entendu, ensuite, M. Billiemaz, sur les crédits de la S.N.C.F. et de la R.A.T.P. ; après avoir rappelé le chiffre global du déficit des chemins de fer (soit 3.420 millions en 1967), le rapporteur pour avis a montré que, pour y remédier, la S.N.C.F. devrait simultanément majorer ses tarifs, faire appel à un concours plus large de l'Etat (notamment pour son infrastructure) et contracter son réseau. Cette dernière solution amène la Société nationale à proposer la fermeture de quelque 5.000 kilomètres de lignes n'intéressant que son trafic voyageurs.

M. Brun est intervenu pour s'étonner que, dans le même temps où l'on critique l'augmentation du déficit grandissant de la S.N.C.F., on s'élève contre la fermeture de lignes notablement déficitaires.

MM. Champleboux et Suran ont insisté sur la nécessité d'étudier sérieusement ces suppressions et de consulter auparavant les autorités locales.

Après avoir retracé l'évolution du trafic des marchandises dans les différents modes de transport (52 % pour le rail, 38 % pour la route et 10 % pour la voie d'eau), M. Billiemaz a proposé l'adoption de son avis concernant la S.N.C.F. Il en a été ainsi décidé.

En ce qui concerne la R.A.T.P., son trafic et sa situation financière ont été analysés pour faire ressortir le déficit qui

atteint, en 1965, 616,6 millions de francs ; la fixation du « module tarifaire » (actuellement de 18,5) à un chiffre qui permettrait la suppression de ce déficit (soit à 33 centimes) a été refusée par le Gouvernement pour des raisons à la fois économiques et sociales.

M. Billiemaz a donné des précisions concernant les tarifs en vigueur dans un certain nombre de grandes villes de province et de métropoles étrangères et s'est élevé contre les bas tarifs de transport en commun pratiqués dans la région parisienne.

Après les interventions de MM. Champleboux et Cornat, les conclusions favorables de M. Billiemaz ont été adoptées.

M. Champleboux a donné, enfin, connaissance des grandes lignes de son avis sur le budget de *l'Energie atomique*.

Traitant, en premier lieu, de l'approvisionnement en uranium, il a rappelé que les besoins prévus par le V^e Plan variaient de 7 à 8.000 tonnes de métal, pour un programme minimum de 2,5 millions de kilowatts nucléaires, à 10 à 12.000 tonnes, pour un programme maximum de 4 millions de kilowatts nucléaires. Il a également souligné que l'usine très haute de Pierrelatte, qui doit produire l'uranium enrichi, doit être mise en service à la fin du premier semestre 1967. En tout état de cause, cet uranium, destiné aux usages militaires, serait d'un prix prohibitif pour les usages civils en raison de la modeste dimension des installations. Quant à l'usine de La Hague, qui doit traiter le combustible irradié, elle termine actuellement sa période d'essai.

Abordant la production d'énergie électrique d'origine nucléaire, le rapporteur a rappelé qu'en fonction des centrales en service ou devant être engagées au cours du V^e Plan, puis des plans ultérieurs, cette production devait passer d'un milliard et demi de kilowattheures en 1966 à 9 milliards en 1970, 25 en 1975 et 50 à 80 en 1980, pour une consommation d'électricité qui doit passer respectivement à 150 milliards de kilowattheures en 1970, 215 en 1975 et 300 en 1980.

Au cours de son exposé, M. Champleboux a successivement examiné :

— la répartition de la production française d'énergie électrique d'origine nucléaire entre les différentes centrales : E. D. F.-1, E. D. F.-2, E. D. F.-3 à Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux-I, centrale franco-belge de Chooz et centrale E. L.-4 de Brennilis. Doivent être mises en service ultérieurement, en 1971, Bugey-I, Saint-Laurent-des-Eaux-II, Fessenheim-I ;

— le prix de revient de l'énergie nucléaire qui semble devenir compétitif avec E. D. F-3 et doit s'abaisser avec les centrales ultérieures, notamment Saint-Laurent-des-Eaux-I ;

— la production de l'énergie électrique nucléaire à l'étranger ;

— l'activité des centres d'études nucléaires et les prévisions financières concernant tant les recettes que les dépenses du Commissariat à l'Energie atomique ;

— enfin, le problème des déchets radioactifs.

En conclusion, M. Champleboux, après avoir rappelé que l'augmentation des crédits prévus au budget du Premier Ministre pour l'Energie atomique n'était, en 1967, que de 5 % par rapport à 1966, a proposé leur adoption tout en invitant le Commissariat à l'Energie atomique à poursuivre activement l'étude des réacteurs surrégénérateurs à neutrons rapides et, en particulier, la construction du prototype Phénix.

La commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Jeudi 10 novembre 1966. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a entendu M. Raymond Marcellin, Ministre de l'Industrie, sur la situation de l'industrie française.

La politique gouvernementale — a déclaré tout d'abord le ministre — se traduit, en 1967, par un budget en très forte augmentation : 42 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et 136 p. 100 pour ceux d'équipement. Elle est, d'autre part, définie par le V^e Plan, notamment en ce qui concerne la recherche sur laquelle M. Marcellin a mis lui-même l'accent, dès son arrivée rue de Grenelle.

La seconde action vise la formation professionnelle (dont les crédits sont répartis entre différents départements ministériels) et le ministre s'est félicité du vote de la loi récente, à l'élaboration de laquelle il avait participé, et de la création subséquente de la Fondation nationale pour l'amélioration de la gestion des entreprises.

En ce qui concerne la politique énergétique, elle est déterminée par les prévisions de consommation, 200 millions de tonnes d'équivalent charbon, en 1970, ce qui suppose un investissement global de 46 milliards de francs pendant la durée du Plan et de 8,9 milliards en 1967. Après avoir énuméré la potentialité des différents secteurs énergétiques (charbon, gaz, pétrole), M. Marcellin a insisté :

— sur la nécessité d'un stockage de six mois pour le pétrole (trois mois actuellement) ;

— sur l'irréversibilité d'une réduction de la production charbonnière et de la reconversion des professionnels de la mine ;

— sur l'obligation, enfin, de rechercher de nouveaux gisements de produits pétroliers et de matières premières en France et à l'étranger (le ministre a évoqué, à ce propos, l'action du Bureau de recherches géologiques et minières dont la subvention est passée de 34 millions en 1966 à 39,8 millions en 1967).

Pour relancer les investissements on a tout d'abord autorisé la déduction fiscale de 10 p. 100 sur les investissements productifs, puis mis en action un plan professionnel de la sidérurgie dont la paternité appartient à M. Massé (alors Commissaire général du Plan). Sur 7 milliards d'investissements nouveaux qui doivent être réalisés dans le cadre de ce plan professionnel, M. Marcellin a rappelé que 2,700 seront prêtés par l'Etat (à 3 p. 100 pendant les cinq premières années, puis à 4 p. 100) sur les fonds du F. D. E. S.

Le « plan calcul » a été ensuite analysé par le ministre, qui a montré la prédominance d'I. B. M. (et des U. S. A.) en ce domaine et la nécessité, pour la France, de grouper ses unités de calcul électronique au sein d'une puissante unité industrielle créée le 24 octobre 1966.

L'industrie chimique française est actuellement « en pointe », mais il importe que les entreprises acquièrent de plus en plus la taille internationale et les actions gouvernementales sont orientées dans ce sens.

La production d'aluminium se situe à un niveau technique élevé ; elle est relativement concentrée et bien implantée tant en France qu'à l'étranger, mais les entreprises françaises doivent être attentives à l'orientation de leurs concurrentes étrangères qui se sont orientées dans une intégration vers l'aval qui consiste à capter le marché des produits finis. Le relèvement du prix français au niveau du prix mondial doit faciliter l'expansion de ce secteur qui ne bénéficiera plus que d'une protection douanière de 9 p. 100 dans le tarif extérieur commun.

L'industrie automobile française résiste bien à la concurrence étrangère : l'exportation atteint 34 p. 100 de la production totale et la concentration s'opère peu à peu — ce qui est nécessaire vis-à-vis de la production américaine.

Au total, a déclaré M. Marcellin, l'attitude du Gouvernement procède d'un « empirisme organisateur » et consiste à traiter les problèmes en fonction de la spécificité des secteurs (on ne peut pas agir de la même façon envers la sidérurgie que vis-à-vis de l'industrie textile) ; les petites et moyennes entre-

prises ne sont pas pour autant oubliées, car elles ont leurs marchés et font 60 p. 100 du chiffre d'affaires de l'industrie française. Elles bénéficieront, en 1967, de possibilités de prêts du Crédit hôtelier, industriel et commercial d'un montant de 500 millions de francs.

N'oublions pas, a précisé enfin le ministre, qu'il y a 850.000 entreprises artisanales réalisant un chiffre d'affaires de 45 milliards de francs et que ce secteur bénéficie de différentes formes d'aide : accroissement du nombre des primes pour les maîtres artisans, crédits pour la promotion sociale, modernisation des écoles techniques, subvention au Centre national d'études de l'artisanat (C. N. E. T. E. A.) qui doit former les artisans aux méthodes modernes de gestion. Il faut — a dit en terminant le ministre — susciter « l'esprit d'entreprise », qui a une valeur irremplaçable ; l'Etat doit inciter à l'action à l'intérieur d'un cadre souple, sauvegardant l'esprit de liberté propre au génie français.

Différentes questions ont été posées ensuite à M. Marcellin :

— par M. Jager, rapporteur pour avis du budget de l'Industrie, sur l'incidence de l'abaissement du prix du coke et sur l'information du Parlement en matière de restructuration de l'industrie française ;

— par M. Cornat, sur la nécessité, d'une part, de ne pas paralyser l'esprit d'entreprise des responsables des sociétés nationalisées et, d'autre part, de développer une industrie nationale de calculateurs électroniques ;

— par M. Poudonson, sur l'absence pratique de reconversion du bassin minier du Pas-de-Calais et sur la faiblesse des crédits affectés à l'artisanat ;

— par M. Bertaud, sur la politique du Gouvernement vis-à-vis du développement de l'industrie métallurgique du nickel en Nouvelle-Calédonie.

Dans ses réponses, le ministre a notamment déclaré :

— qu'un programme de restructuration des entreprises avait été établi par M. Ortolí, Commissaire général du Plan, mais que le Gouvernement devait encore préciser sa politique en la matière, avant que ne s'exerce le pouvoir de contrôle du Parlement ;

— que l'abaissement du prix du coke nécessiterait un rajustement des crédits budgétaires et que le relèvement du prix de l'acier ne pourrait s'opérer qu'à l'intérieur du Marché commun ;

— que la tutelle de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques devait s'exercer adroitement (mais fermement) vis-à-vis des sociétés nationalisées ;

— que l'industrie française des calculateurs devait prendre le départ et que la nomination d'un « délégué à l'informatique » ne pouvait être que bénéfique à cet égard ;

— que le Gouvernement avait pris une position très nette en matière de reconversion du Nord et du Pas-de-Calais en s'efforçant d'y implanter de nouvelles entreprises ;

— que les prêts consentis à l'artisanat seront, au total, de 500 millions en 1967 et que la formation des « assistants techniques » est une œuvre longue et difficile ;

— qu'en ce qui concerne le nickel, le Gouvernement avait le désir de voir se créer en Nouvelle-Calédonie une deuxième société productrice de nickel-métal, à majorité française, avec la participation des producteurs locaux de minerai.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mardi 8 novembre 1966. — *Présidence de M. Rotinat, président.*

— Le président a rendu compte à la commission de la visite qu'il a effectuée en compagnie de M. Messmer, au cours de laquelle ont été inaugurés le collège militaire de Saint-Cyr, installé dans l'ancienne école spéciale militaire, et le collège naval de Brest, installé dans l'ancienne école navale.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis de M. le général Ganeval sur le budget militaire (section commune) ; après avoir analysé les crédits concernant la force nucléaire, qui constituent la plus grosse partie de la section commune, le rapporteur a traité successivement de la gendarmerie, du service de santé des armées, du service de documentation et de contre-espionnage, des logements militaires et de la condition militaire.

Le rapport de M. le général Ganeval a donné lieu à un échange de vues, auquel ont pris part MM. Morève, Bène, de Chevigny, Boin, Héon, Montel, Moutet et le président. Le rapport tendant à émettre un avis favorable au budget militaire (section commune) a été adopté par la majorité de la commission.

M. Soufflet, rapporteur pour avis du budget militaire, section Air, a ensuite présenté à la commission son rapport favorable à l'adoption des crédits inscrits à ce budget. Après interventions de MM. Monteil et Moutet, la commission a adopté à la majorité le rapport pour avis de M. Soufflet.

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de M. d'Argenlieu, vice-président.* — La commission a entendu le rapport de M. Monteil sur le budget militaire (section Marine). En ce qui concerne l'élément naval de la force nucléaire stratégique, c'est-à-dire les sous-marins à propulsion nucléaire, le rapporteur a indiqué que le programme était en bonne voie de réalisation mais il a regretté les retards subis dans le programme de constructions neuves de notre force navale classique. Le rapport pour avis de M. Monteil a été adopté par la commission.

M. de Chevigny, rapporteur pour avis du budget militaire (section Forces terrestres), a ensuite passé en revue les principaux aspects de son budget tant en ce qui concerne les crédits du titre III concernant le personnel que ceux du titre V relatif aux équipements. Il a également regretté le retard pris dans le programme de fabrication des matériels classiques de l'armée de terre, et notamment des chars AMX 30 tonnes. Après des observations présentées par MM. Boin et Monteil, le rapport pour avis de M. de Chevigny a été adopté.

AFFAIRES SOCIALES

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a désigné M. d'Andigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 10, session 1966-1967), dont il est l'auteur, tendant à créer une assurance volontaire agricole en faveur des anciens salariés et exploitants agricoles ou de leurs ayants droit.

Mme Cardot a présenté son rapport pour avis sur la loi de finances pour 1967 (crédits du Ministère des Anciens Combattants). Après avoir fait le compte rendu de l'audience que lui avait accordée M. Sanguinetti, Ministre des Anciens Combattants, Mme Cardot a procédé à l'étude des crédits. Elle a souligné que ceux-ci seraient majorés de 4 %, cette progression étant très inférieure à celle de l'ensemble du budget.

M. Jean Gravier a demandé que la commission insiste particulièrement sur l'unification des régimes de pensions des déportés.

M. Bossus a exprimé son regret que le budget ne comporte aucune mesure nouvelle (à l'exception de celles très limitées qui concernent les veuves) et demandé que des assurances soient données sur le reclassement du personnel de l'Office national dont les emplois seront supprimés.

MM. Lambert et Jean Gravier ont émis des réserves sur l'organisation des réunions tenues en province par le Ministre des Anciens Combattants ; ils ont exprimé leur solidarité avec les associations qui se voient dans l'obligation de ne pas participer aux manifestations officielles.

M. Darou a demandé au rapporteur de rappeler à la commission les conclusions qu'elle avait adoptées l'an dernier.

M. Plait a insisté sur la nécessité de conserver les distinctions fondamentales entre les déportés résistants et politiques.

M. Abel Gauthier a demandé qu'un effort soit fait pour améliorer le statut des internés résistants.

Après un échange de vues, la commission s'est, à l'unanimité, prononcée *contre* le budget des anciens combattants pour 1967.

Elle a alors procédé à la suite de l'examen du rapport de M. Plait sur la proposition de loi (n° 258, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la réglementation de la profession d'audioprothésiste.

Elle a adopté différents amendements tendant, en particulier :

- à créer un diplôme d'Etat d'audioprothésiste et à limiter à ses titulaires l'accès à la profession ;
- à aménager la période transitoire ;
- à prévoir la fixation par décret des conditions que devra remplir le local où l'audioprothésiste exercera son activité professionnelle ;
- à supprimer la peine d'emprisonnement prévue par l'article L. 510-7, dans un souci d'harmonisation avec les dispositions analogues des autres statuts réglementés par le Code de la Santé publique.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 8 novembre 1966. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, la commission a procédé à l'examen des crédits du budget général relatifs aux dépenses militaires. Elle a tout d'abord entendu

M. Schleiter, rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires. Leur enveloppe budgétaire a peu varié, la majoration réelle dont bénéficieront les armées en 1967 étant en définitive inférieure à 2 p. 100. Les tendances d'ensemble qui se dégagent du projet de budget pour 1967 concernent plus spécialement :

— sur le plan des personnels, les effectifs, la condition militaire, l'instruction et la formation militaires ;

— sur le plan des matériels, le fonctionnement des services, l'entretien des équipements et des immeubles, la constitution des approvisionnements ;

— sur un plan plus général, les conséquences du retrait de la France de l'O. T. A. N. et l'incidence sur les crédits du titre III de la mise en œuvre de la force nucléaire stratégique.

Le rapporteur a souligné que, pour ce qui a trait aux rémunérations, l'effort reste insuffisant ; il apparaît anormal que les militaires continuent à se trouver déclassés par rapport aux fonctionnaires de même niveau ; le maintien du prêt au soldat à son taux actuel ne pourra se concevoir dans l'avenir alors que le nombre des jeunes gens dispensés de service s'accroîtra en fonction de l'application de la loi sur le service national ; si la préparation militaire n'intéresse qu'un nombre trop réduit de jeunes gens, par contre un léger effort est fait pour accroître la cadence des convocations des réservistes et leur formation ; le rapporteur a ensuite évoqué les débats de l'Assemblée Nationale, consacrés à la subvention à verser à la S. N. C. F. en contrepartie du bénéfice du quart de place sur les voies ferrées au profit des personnels militaires ; la commission sera appelée à prendre position sur ce problème après le vote en première lecture de l'Assemblée Nationale. Le rapporteur a enfin analysé les dispositions de l'article 60 du projet de loi de finances concernant les opérations de recettes et de dépenses entraînées par la remise à l'Administration française d'immeubles domaniaux occupés par les forces alliées.

M. Coudé du Foresto a présenté son rapport sur les dépenses en capital, en remplacement de M. Maroselli, empêché pour raisons de santé. En préambule, il a fait un exposé d'ensemble. S'attachant aux idées directrices du budget, le rapporteur a examiné :

— si l'évolution de l'équilibre des forces mondiales justifie les choix effectués quant à notre défense ;

— dans quelle mesure et sous quelle influence nous avons été amenés à modifier certains de nos programmes ;

— et enfin, compte tenu de ces facteurs essentiels, si ce budget est raisonnable et efficace.

Analysant les dépenses en capital, le rapporteur a souligné que, dans le cadre des autorisations de programme, les fabrications et les études et recherches bénéficient de la plus forte augmentation alors que pour les crédits de paiement une forte hausse est enregistrée pour l'infrastructure. M. Coudé du Foresto a présenté des observations sur le financement de la seconde loi-programme, sur l'évolution de la réorganisation de la délégation ministérielle pour l'armement, sur les conséquences du retrait de la France des organisations de l'O. T. A. N. et sur le bilan des exportations de matériel d'armement. Il a analysé les différentes sections, soulignant notamment dans la section Air les crédits inscrits pour le lancement en série du Jaguar, appareil d'interception et d'école, réalisé en coopération avec la Grande-Bretagne.

Sont ensuite intervenus : M. Raybaud, sur les conditions de casernement de la gendarmerie, et M. Edouard Bonnefous, sur les conditions d'évacuation des bases interalliées.

Au cours d'une seconde séance, M. Colin a présenté son rapport sur le budget annexe du service des poudres ; il a souligné l'importance de la fabrication des poudres destinées aux engins, et a relevé une dotation supplémentaire pour répondre aux exigences de la sécurité.

M. Colin, en remplacement de M. Courrière, a ensuite présenté le rapport sur le budget annexe du service des essences qui fait apparaître une sensible augmentation des recettes et une réduction des subventions attribuées pour les études et recherches, ainsi qu'au titre des dépenses de premier établissement.

M. Richard a ensuite présenté ses rapports sur les budgets du Secrétariat général de la Défense nationale et du groupement des contrôles radio-électriques.

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président, Coudé du Foresto et Alric, vice-présidents.* — *Au cours d'une première séance*, la commission a procédé, sur rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, à l'examen des articles de la première partie de la loi de finances pour 1967.

L'article premier (Autorisation de percevoir les impôts existants et interdiction de percevoir les impôts non autorisés), qui reprend les dispositions traditionnelles des lois de finances antérieures, a été adopté. L'article 2 (Aménagement des règles de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) a été provisoirement réservé.

L'article 3 (Impôts sur le revenu des personnes physiques. — Revenus fonciers. — Déduction des dépenses d'amélioration des locaux d'habitation) a donné lieu à un large débat auquel ont participé MM. de Montalembert, Bardol, Coudé du Foresto et Marcel Pellenc, rapporteur général. A l'issue de ce débat, la commission a décidé d'adopter un amendement selon lequel l'abattement de 25 % (au lieu de 30 % prévu à l'article 31 (I-4°) du Code général des impôts) serait applicable seulement pendant une période de dix années.

Les articles 4 (Aménagement du régime fiscal applicable aux produits distribués par les sociétés immobilières d'investissement et assimilées), 5 (Régime fiscal des acquisitions par préemption dans les zones d'aménagement différé), 6 (Fiscalité immobilière. — Taxe sur la valeur ajoutée. — Modification du régime d'imposition des livraisons à soi-même), 7 (Enregistrement au droit fixe de 50 F des actes de constitution des sociétés de recherche), 8 (Majoration du droit d'examen du permis de conduire), 9 (Suspension provisoire du droit de timbre sur certaines catégories de billets d'entrée dans les salles de cinéma, aménagement des ressources du fonds de soutien de l'industrie cinématographique), et 10 (Allègement fiscal en faveur de l'industrie cinématographique) ont été adoptés sans modifications.

L'article 11 (Fiscalité des céréales) a été réservé jusqu'après l'audition du Ministre de l'Agriculture, cette audition devant avoir lieu au cours d'une seconde séance.

Les articles 12 (Reconduction de régimes spéciaux), 13 (Fiscalité des départements d'outre-mer, prorogation de certaines dispositions, extension du régime fiscal de longue durée), et 14 (Détaxation des carburants agricoles) ont été adoptés dans le texte de l'Assemblée Nationale. L'article 15 (Prélèvement sur le pari mutuel) a donné lieu à un ample débat auquel ont participé MM. Raybaud, Richard, Bardol, Marcel Pellenc, rapporteur général, Mlle Rapuzzi et de M. de Montalembert. M. Raybaud a notamment évoqué la situation fiscale des sociétés parisiennes de courses, au regard de la mise en application de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à l'audition de M. Edgar Faure, Ministre de l'Agriculture, sur le budget de son département ministériel. Répondant à M. Driant, rapporteur spécial pour le budget de l'Agriculture, il a donné des précisions sur l'organisation de son ministère, soulignant l'opportunité de la création de deux directions nouvelles, l'une de l'élevage, l'autre des relations extérieures; évoquant la

réforme des services extérieurs, il a précisé que l'aménagement rural restait de la compétence du Ministère de l'Agriculture ; il a ensuite traité de la fiscalité, tant sur le plan général des impôts agricoles que sur le plan particulier de l'article 11 du projet de loi de finances (fiscalité des céréales).

Examinant le budget proprement dit, le ministre a reconnu deux points faibles, celui des calamités agricoles et celui des équipements collectifs ; il a ensuite mis en relief les traits positifs : un effort pour l'élevage, et un effort d'ordre social en ce qui concerne les indemnités viagères de départ et le problème des accidents du travail.

Le ministre a ensuite répondu à des questions :

— de M. Coudé du Foresto sur les équipements collectifs et les marais de l'Ouest ;

— de M. Brousse sur la mise en recouvrement de la taxe sur les corps gras et sur le remembrement ;

— de Mlle Rapuzzi sur les dotations relatives aux canal de Provence ;

— de M. de Montalembert sur l'élevage et les importations et exportations de viande ;

— de M. Houdet sur les postes d'attaché agricole, les équipements collectifs et le centre forestier de Nancy ;

— de M. Soudant, au nom de la Commission des Affaires sociales, sur le fonds d'action sociale et l'équilibre du B.A.P.S.A. ;

— de M. Raybaud qui a rendu hommage à l'effort fourni par le génie rural et s'est préoccupé des problèmes d'adduction d'eau, d'assainissement et d'électrification ;

— de M. Bardol sur l'élevage avicole ;

— de M. Louvel sur le fonctionnement des abattoirs,

— et de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, sur le personnel.

Après l'audition du ministre, la commission a achevé l'examen des articles de la première partie du projet de loi de finances. L'article 16 (Dispositions relatives aux affectations) a été adopté. Sur l'article 18 (Fonds de soutien aux hydrocarbures. — Prélèvement exceptionnel) Mlle Rapuzzi est intervenue pour souligner les raisons qui militeraient en faveur d'un abaissement du prix de l'essence ; l'article 19 (Fonds spécial d'investissement routier) a été rejeté compte tenu des insuffisances des dotations de la voirie départementale et communale.

A l'article 2 (Aménagement des règles de calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques) ont été adoptés deux amendement, l'un tendant à limiter à l'année 1966 le barème retenu pour l'imposition des revenus de l'année 1965, l'autre

relatif à une réforme complète de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dans le cadre de la loi de finances pour 1968 ; enfin, l'article 11 (Fiscalité des céréales) a été adopté dans le texte de l'Assemblée Nationale.

La commission a examiné deux amendements au projet de loi (n° 9, session 1966-1967), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux communautés urbaines au regard de l'article 40 de la Constitution, ces amendements tendant à insérer, l'un un article 20 *bis* A (nouveau) et l'autre un article 20 *quater* A (nouveau) : la commission a estimé que l'article 40 de la Constitution leur était opposable.

Jeudi 10 novembre 1966. — *Présidence de M. Alric, vice-président.* — La commission a procédé, sur rapport de M. Marcel Martin, à l'examen définitif du budget de la Justice. La commission a adopté les modifications apportées par l'Assemblée Nationale à l'article 50 du projet de loi de finances relatif au report de la date d'entrée en vigueur de la réforme des greffes et aux modalités de cette réforme. Le rapporteur a fait des observations consécutives à la visite des chantiers de la prison de Fleury-Mérogis qu'il venait d'effectuer.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a ensuite présenté à la commission, qui les a adoptés, les articles de la deuxième partie du projet de loi de finances non rattachés à des fascicules particuliers, à savoir les articles 22, 23, 24, 27, 28, 29, 38, 39, 40, 41, 45, 46, 51, 52, 53 et 54. Des débats se sont instaurés notamment sur l'article 38 concernant la perception des taxes parafiscales et l'article 52 relatif à l'aménagement du régime des patentes applicable aux entreprises à succursales multiples.

M. Brousse, rapporteur spécial pour les Anciens Combattants, a évoqué les débats de l'Assemblée Nationale concernant l'article 58 du projet de loi de finances relatif à la majoration des indices des pensions de veuves de guerre, et invité la commission à approuver les améliorations prévues.

M. Driant, rapporteur spécial pour le budget de l'Agriculture, a fait adopter par la commission les modifications apportées par l'Assemblée Nationale en ce qui concerne les crédits de vulgarisation.

M. Descours Desacres, rapporteur spécial, a ensuite analysé les comptes spéciaux du Trésor. Il a notamment souligné les dispositions du compte d'emploi des jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat, pour regretter l'extension du cumul des postes de fonctionnaire et d'administrateur de sociétés

d'économie mixte ou d'entreprises publiques ; il a regretté la diminution importante des prêts du titre VIII, et observé que la charge nette des comptes était en diminution notable, comme suite à la débudgétisation des opérations H. L. M.

Passant à l'étude détaillée des divers comptes, il a analysé plus particulièrement les dispositions du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, du Fonds forestier national, du service financier de la loterie nationale, du Fonds spécial d'investissement routier, des comptes de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré et de prêts du Fonds de développement économique et social. Le rapport de M. Descours Desacres a été adopté.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 9 novembre 1966. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a examiné pour avis, sur rapport de M. Jozeau-Marigné, la loi de finances pour 1967 dans sa partie relative aux crédits du Ministère de la Justice.

Le rapporteur, après avoir décrit à ses collègues les grandes masses de dépenses, n'a pu s'empêcher de remarquer que la part des crédits du Ministère de la Justice occupe une place tout à fait dérisoire dans le budget de l'Etat. Cette part est pour 1967 de 0,94 p. 100. Sans doute la proportion des dépenses de la Justice n'a jamais été très importante ; le rapporteur a cependant souligné qu'elle avait atteint 1,38 p. 100 en 1954.

Abordant les problèmes de fond, le rapporteur pour avis a d'abord examiné la situation du recrutement des magistrats, recrutement qui est à l'heure actuelle très insuffisant. Alors qu'en 1966, 145 magistrats prendront leur retraite, on n'enregistre qu'une cinquantaine d'entrées au Centre national des études judiciaires de Bordeaux. Cette situation se répète depuis plusieurs années, elle ne manquera pas de conduire à une crise très sérieuse d'effectifs au sein de la magistrature.

Le rapporteur a regretté que le Gouvernement, pourtant très au fait de cette situation, ne prenne aucune mesure efficace pour l'améliorer. Il a souligné qu'il pourrait être fait appel,

par exemple, à d'anciens officiers ministériels pour compléter le recrutement déficient du C.N.E.J. Ce serait une mesure de bon sens à laquelle semble s'opposer certains services de la Chancellerie.

M. Jozeau-Marigné a insisté ensuite sur tous les inconvénients qui résultent du retard pris pour l'application de la réforme des greffes. Cette réforme devait commencer à partir du 1^{er} janvier 1967. Or, par un article 50 de la loi de finances, le Gouvernement a retardé cette date au mois de décembre 1967. Sans doute l'Assemblée Nationale a-t-elle, par un amendement, substitué le mois de septembre au mois de décembre, cet amendement n'est toutefois qu'un vœu dénué d'efficacité puisque les crédits correspondants ne sont pas inscrits dans le budget.

Le rapporteur a traité ensuite des problèmes des services pénitentiaires et de l'éducation surveillée. Sur ce dernier point, il a vivement regretté la disparition du budget des crédits antérieurement alloués aux organismes privés qui accomplissent une tâche méritoire, d'une part, et indispensable, de l'autre, compte tenu de la carence des services d'Etat dans ce domaine. Il s'est, en revanche, félicité de voir la fonction d'éducateur exercer un attrait certain auprès des jeunes, puisque cette année l'école qui forme ces éducateurs a enregistré plus de 2.000 candidatures pour 150 postes.

En ce qui concerne les dépenses en capital, le rapporteur s'est inquiété du retard pris chaque année sur les prévisions du V^e Plan. Les objectifs du IV^e Plan n'ayant été atteints qu'à 50 p. 100, il a exprimé la crainte que cette situation se renouvelle pour le V^e Plan, notamment en ce qui concerne la rénovation de prisons anciennes et la construction de nouveaux bâtiments.

MM. Molle, Garet, Geoffroy, De Montigny, Namy et Verdeille sont intervenus ensuite.

M. Molle a notamment rappelé que le Ministère de la Justice avait projeté il y a dix ans d'entreprendre une vaste action aux fins de libérer les prisons situées au centre des villes et de construire, à peu de frais étant donné les bénéfices retirés de la vente des terrains, de nouveaux établissements pénitentiaires à la périphérie.

M. Garet, confirmant les propos de M. Molle, a indiqué que certaines prisons étaient démesurément surpeuplées; il a indiqué que, d'ores et déjà, la prison nouvelle de Fleury-Mérogis serait très insuffisante et qu'il serait urgent d'en projeter une nouvelle au Nord de Paris.

M. Geoffroy a attribué la crise du recrutement de la magistrature aux conditions dans lesquelles les magistrats sont contraints d'exercer leur profession.

M. Namy a attiré l'attention de la commission sur les insuffisances des prisons de la région parisienne.

Le rapporteur, en répondant, a fourni des précisions supplémentaires à ses collègues et, sur sa proposition, la commission a décidé d'appuyer la position prise par l'Assemblée Nationale à l'article 50 de la loi de finances.

Après le rapport de M. Jozeau-Marigné et sur proposition du président, la commission a décidé de consacrer un jour de la semaine prochaine à la visite de diverses prisons de la région parisienne.

COMMISSION SPECIALE
CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI
RELATIF AUX COMMUNAUTES URBAINES

Mardi 8 novembre 1966. — *Présidence de M. Adolphe Chauvin, président.* — La commission, sur le rapport de M. Descours-Desacres, a procédé à l'examen des amendements proposés.

Elle a donné un avis favorable aux amendements n° 77 rectifié de M. Dailly ; 85 rectifié de MM. Brun, Monichon et plusieurs de leurs collègues ; 72 rectifié de M. Bajeux ; 78 de M. Dailly ; 70 de MM. Marcel Martin et Chauty ; 73 de M. Bajeux ; 79 de M. Dailly ; 84 de M. Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté.

Elle a émis un avis défavorable sur les amendements n° 80 et 81 de M. Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté ; 71 de MM. Marcel Martin et Chauty ; 74 de MM. Delorme et Bruyas ; 69 de M. Diligent ; 88 de M. Kistler ; 83 de M. Vallin et des membres du groupe communiste et apparenté ; 86 de MM. Brun, Monichon et plusieurs de leurs collègues, et 87 de MM. Billiemaz et Brayard.